

Image not found or type unknown



Divorce et séparation des biens

Par **amadav**, le **04/09/2010** à **06:50**

Bonjour,rnrnJe vais divorcer et je voulais savoir si dans l'assignation en divorce il est obligatoire de présenter un inventaire des biens et un projet pour le partage.rnrnMerci de votre réponse et meilleures salutations

Par **mimi493**, le **04/09/2010** à **09:12**

Qu'en dit votre avocat ?rnrnDivorcez-vous par consentement mutuel ?

Par **amadav**, le **04/09/2010** à **10:48**

Non, cela ne sera pas par consentement mutuel. Sans doute mon épouse invoquera la faute. Je n'ai pour l'instant pas d'avocat et l'audience de non conciliation aura lieu le 9 novembre 2010.rnrnEn principe ce que je sais c'est qu'en cas de divorce par consentement mutuel les époux ont décidé à l'amiable du sort des biens et fait une proposition au juge dans leur requête commune.rnrnEn ce qui me concerne je me trouve dans les autres cas de divorce.rnrnMerci de votre réponse et meilleures salutations

Par **mimi493**, le **04/09/2010** à **11:59**

Donc pour l'instant, on n'est pas au partage. La première audience sera sur le principe du

divorce

Par **amadav**, le **04/09/2010** à **13:14**

oui ... mais le divorce sera ineluctable ...nensuite elle seule peut assigner pendant 3 mois car c'est elle qui en a fait demande.rnMaintenant lors de son assignation doit-elle faire un inventaire des bien et une poposition pour le partage ?